

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Alexandre-Joseph-André Nadau.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a vu le jour à Marseille, département des Bouches-du-Rhône (France), le 16 pluviôse an XII; il a servi dans l'armée française du 2 avril 1823 jusqu'au 3 avril 1831.

Entré en Belgique en 1831, il s'engagea volontairement, le 15 octobre de cette année, comme maréchal-des-logis-chef au 2^e régiment de lanciers belges, et après avoir été successivement adjudant-sous-officier et sous-lieutenant, il reçut, le 21 juillet 1842, le brevet de lieutenant au 1^{er} régiment de lanciers, grade qu'il occupe encore aujourd'hui. Il compte conséquemment plus de vingt et un ans de service actif, dont plus de treize dans l'armée belge.

Il résulte des pièces du dossier que le sieur Nadau remplit les conditions d'âge et de séjour voulues par la loi du 27 septembre 1835.

Les antécédents honorables de cet officier, attestés par son avancement rapide, son long service et la part qu'il a prise aux campagnes de 1831, 1832 et 1833 contre la Hollande, paraissent aux autorités consultées des titres à la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.
